

# RÉUNION DU 3 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le trois juillet à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 24 juin 2009

*Etaient présents* : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, M. BARON

*Absente excusée* : Mme DESCHAMPS

*Secrétaire* : Mme PITON

## DÉLIBÉRATIONS

### PERSONNEL COMMUNAL

#### CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE (MENAGE/SURVEILLANCE CANTINE)

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. HUNAUT Maire, DECIDE à l'unanimité :**

- de conclure un nouveau contrat d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> /08/ 2009 au 31/07/2010
- de verser à Mme QUARTON un salaire correspondant au 17/35<sup>ème</sup> du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des Adjointes Techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

#### CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 15 juin dernier. Après enquête auprès des parents, le Conseil d'Ecole propose de modifier les horaires de la garderie à compter du 2 septembre : 7h30 -8h50 et 16h40 – 18h20. Un point sera fait à la Toussaint sur la fréquentation de la garderie depuis la rentrée.

#### CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ANIMATION (GARDERIE UNIQUEMENT)

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. HUNAUT Maire, DECIDE à l'unanimité :**

- de conclure un nouveau contrat d'une durée de trois mois du 1<sup>er</sup> /09/ 2009 au 30/11/2009
- de verser à Mlle CHEVALIER Maud un salaire correspondant au 9h/35<sup>ème</sup> du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des agents d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

### AMELIORATION DE LA SECURITE DES TRAVERSEES D'AGGLOMERATION SUR RD

Le Conseil Municipal souhaite réaliser des travaux d'aménagement de sécurité des traverses d'agglomération sur les routes départementales.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, présente au Conseil le devis de l'étude du Cabinet BRANCHEREAU s'élevant à 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire pour l'étude ayant pour objet l'élaboration d'un projet de qualité vis-à-vis de la sécurité et favorisant la réflexion globale sur les traversées de l'agglomération.

### SIAEP CHATEAUNEUF -- JUVARDEIL

Monsieur Le Maire, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il précise qu'une fiche de synthèse résumant les données de ce rapport était jointe à la convocation de la réunion.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte (par 13 voix pour et une abstention) le rapport concernant le service de l'eau potable pour l'exercice 2008.

## CTU RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI

Monsieur ROSAIRE, Maire adjoint informe le Conseil que le Pays Segréen animera, dans le cadre du Contrat Territorial Unique, une action de restauration du patrimoine bâti (éléments patrimoniaux et façades) jusqu'au 30 juin 2011.

Il précise :

que la subvention sera attribuée dans la mesure où les façades restaurées sont visibles de la rue ou d'un espace public (place, passage,...).

que le règlement permet de définir par délibération le ou les périmètres de la commune qui sera intégré dans l'opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide (par 13 voix pour et une abstention) d'intégrer dans l'opération l'intégralité du périmètre de la Commune.

## SIEML ADHESION COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 27 mai 2009 donnant un avis favorable à l'adhésion au SIEML, de nouvelles communautés de communes mentionnées ci-dessous,

Le Conseil Municipal de Juvardeil **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion

- de la Communauté de Communes du Vihierois Haut Layon

- de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux

au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

## MULTISERVICES

### AVENANTS

M. BARBOT Jean-Damien Maire Adjoint dépose sur le bureau les avenants du Lot n° 11 Plomberie, Lot n° 9 Faux Plafonds et lot n° 12 Sols scellés Carrelage

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

☛ **ACCEPTE** les avenants positifs et négatifs ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Marché TTC	Avenants Positifs	Avenants Négatifs	Total du Marché
9	CADET / COMISO	5 039,18 €		- 888,80 €	4 150,38 €
11	ATEBI	4 730,83 €		- 117,34 €	4 613,49 €
12	SARL PERRON	17 046,49 €	613,24 €	- 4 160,00 €	13 499,73 €

☛ **AUTORISE** M. le Maire ou un des adjoints à signer les avenants positifs et négatifs.

RECEPTION DEFINITIVE LE 2 JUILLET à 18 h

COMMISSION DE SÉCURITÉ LE 5 AOUT à 9 h 30

### BAIL

Mme MENAGER Anne présente au Conseil la différence entre le bail commercial de 9 ans et le bail commercial de courte durée inférieure à 2 ans. Si choix du bail de courte durée, il est nécessaire de dresser un échéancier pour préparer le futur bail commercial.

Monsieur BARBOT Jean-Damien invite le Conseil à délibérer sur les conditions du bail :

Bail commercial de 9 ans ou bail commercial de courte durée : à l'unanimité bail de courte durée inférieure à 2 ans

Taxe foncière : à la charge du bailleur ( 2 abstentions et 13 voix pour)

Caution : un mois pour le bail précaire et ensuite 3 mois pour le bail de 9 ans (1 voix contre et 14 voix pour)

Loyer : Payable le dernier jour de chaque trimestre ( 1 abstention et 14 voix pour)

Montant du loyer : Mme MENAGER expose au Conseil le compte financier du Multiservices, les hypothèses de calcul de loyers et les incidences. Après débat et vote le Conseil décide de proposer 550 € au futur preneur

Fixer date inauguration : Fin octobre début novembre, un samedi.

## EXPOSÉ

### VISITE ERDF ET SIÉML

M. PRIEUR Gyslain donne un compte rendu de la visite et présente les travaux qui seront étudiés et non réalisés sur la Commune :

Travaux d'enfouissement des lignes, au-dessus de la salle de sports (tranchée à réaliser par la Commune), rue du Gravier et rue Neuve.

Enfouissement de la basse tension aux Cellières

Expertise de l'Eclairage public

## PROJETS

### SÉCURITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va prendre un arrêté interdisant les tirs d'armes à feu, le long du chemin communal longeant la Sarthe, du ruisseau « Le Bon Gros » au lieu-dit « La Cadière » sur la rive droite, côté bourg et de la peupleraie communale au ruisseau de la Boire d'Aneau sur la rive gauche.

Il donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Chasse ».

### VISITE ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. JEANNETEAU Député de Maine et Loire invite les élus à visiter l'Assemblée Nationale le mardi 27 octobre 2009 à 11 heures.

La visite sera proposée aux membres du C.C.A.S, au personnel Communal aux jeunes en Service Civil Volontaire.

### PLAN LOCAL D'URBANISME. HAIES EXISTANTES PROTÉGÉES

La Commission Voirie est chargée de vérifier si le plan indiquant les haies existantes protégées est exacte.

Exposition en Mairie à partir du 17 août prochain.

Samedi 29 août à 10 h préparation réunion publique du 4 septembre.

### SOCIÉTÉ LA RENAISSANCE

Invitation au 23<sup>ème</sup> Challenge « Le Juvardeillais » le 5 octobre à 16 h

## QUESTIONS DIVERSES

### C.C.A.S.

Le C.C.A.S se réunira le 15 juillet à 18 h à la Mairie

### SICTOM

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint remet aux élus le rapport annuel 2008

## LOGEMENT 9 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en Mairie deux demandes de location pour le logement communal sis 9 Place de la Mairie. La commission « Bâtiments » doit réfléchir sur le devenir de ce logement. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

Madame MENAGER informe le Conseil qu'une inspection a été effectuée le 23 juin dernier au service Cantine par les services vétérinaires. Elle présente au Conseil le rapport et liste les travaux demandés.

## JUV'ART S/SARTHE

Monsieur CHASLERIE donne au Conseil le programme des festivités avec l'artiste Yorga

# RÉUNION DU 3 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le trois juillet à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 24 juin 2009

*Etaient présents* : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, M. BARON

*Absente excusée* : Mme DESCHAMPS

*Secrétaire* : Mme PITON

## DÉLIBÉRATIONS

### PERSONNEL COMMUNAL

#### CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE (MENAGE/SURVEILLANCE CANTINE)

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. HUNAUT Maire, DECIDE à l'unanimité :

- de conclure un nouveau contrat d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> /08/ 2009 au 31/07/2010
- de verser à Mme QUARTON un salaire correspondant au 17/35<sup>ème</sup> du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des Adjointes Techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

#### CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 15 juin dernier. Après enquête auprès des parents, le Conseil d'Ecole propose de modifier les horaires de la garderie à compter du 2 septembre : 7h30 -8h50 et 16h40 – 18h20. Un point sera fait à la Toussaint sur la fréquentation de la garderie depuis la rentrée.

#### CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ANIMATION (GARDERIE UNIQUEMENT)

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. HUNAUT Maire, DECIDE à l'unanimité :

- de conclure un nouveau contrat d'une durée de trois mois du 1<sup>er</sup> /09/ 2009 au 30/11/2009
- de verser à Mlle CHEVALIER Maud un salaire correspondant au 9h/35<sup>ème</sup> du traitement afférent au 1<sup>er</sup> échelon des agents d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

### AMELIORATION DE LA SECURITE DES TRAVERSES D'AGGLOMERATION SUR RD

Le Conseil Municipal souhaite réaliser des travaux d'aménagement de sécurité des traverses d'agglomération sur les routes départementales.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, présente au Conseil le devis de l'étude du Cabinet BRANCHEREAU s'élevant à 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire pour l'étude ayant pour objet l'élaboration d'un projet de qualité vis-à-vis de la sécurité et favorisant la réflexion globale sur les traversées de l'agglomération.

### SIAEP CHATEAUNEUF -- JUVARDEIL

Monsieur Le Maire, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il précise qu'une fiche de synthèse résumant les données de ce rapport était jointe à la convocation de la réunion.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte (par 13 voix pour et une abstention) le rapport concernant le service de l'eau potable pour l'exercice 2008.

## CTU RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI

Monsieur ROSAIRE, Maire adjoint informe le Conseil que le Pays Segréen animera, dans le cadre du Contrat Territorial Unique, une action de restauration du patrimoine bâti (éléments patrimoniaux et façades) jusqu'au 30 juin 2011.

Il précise :

que la subvention sera attribuée dans la mesure où les façades restaurées sont visibles de la rue ou d'un espace public (place, passage,...).

que le règlement permet de définir par délibération le ou les périmètres de la commune qui sera intégré dans l'opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide (par 13 voix pour et une abstention) d'intégrer dans l'opération l'intégralité du périmètre de la Commune.

## SIEML ADHESION COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-18-I

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 27 mai 2009 donnant un avis favorable à l'adhésion au SIEML, de nouvelles communautés de communes mentionnées ci-dessous,

Le Conseil Municipal de Juvardeil **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion

- de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut Layon

- de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux

au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

## MULTISERVICES

### AVENANTS

M. BARBOT Jean-Damien Maire Adjoint dépose sur le bureau les avenants du Lot n° 11 Plomberie, Lot n° 9 Faux Plafonds et lot n° 12 Sols scellés Carrelage

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

☞ **ACCEPTE** les avenants positifs et négatifs ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Marché TTC	Avenants Positifs	Avenants Négatifs	Total du Marché
9	CADET / COMISO	5 039,18 €		- 888,80 €	4 150,38 €
11	ATEBI	4 730,83 €		- 117,34 €	4 613,49 €
12	SARL PERRON	17 046,49 €	613,24 €	- 4 160,00 €	13 499,73 €

☞ **AUTORISE** M. le Maire ou un des adjoints à signer les avenants positifs et négatifs.

RECEPTION DEFINITIVE LE 2 JUILLET à 18 h

COMMISSION DE SÉCURITÉ LE 5 AOUT à 9 h 30

## BAIL

Mme MENAGER Anne présente au Conseil la différence entre le bail commercial de 9 ans et le bail commercial de courte durée inférieure à 2 ans. Si choix du bail de courte durée, il est nécessaire de dresser un échéancier pour préparer le futur bail commercial.

Monsieur BARBOT Jean-Damien invite le Conseil à délibérer sur les conditions du bail :

Bail commercial de 9 ans ou bail commercial de courte durée : à l'unanimité bail de courte durée inférieure à 2 ans

Taxe foncière : à la charge du bailleur ( 2 abstentions et 13 voix pour)

Caution : un mois pour le bail précaire et ensuite 3 mois pour le bail de 9 ans (1 voix contre et 14 voix pour)

Loyer : Payable le dernier jour de chaque trimestre ( 1 abstention et 14 voix pour)

Montant du loyer: Mme MENAGER expose au Conseil le compte financier du Multiservices, les hypothèses de calcul de loyers et les incidences. Après débat et vote le Conseil décide de proposer 550 € au futur preneur

Fixer date inauguration : Fin octobre début novembre, un samedi.

## EXPOSÉ

### VISITE ER.DF ET SIÉML

M. PRIEUR Gyslain donne un compte rendu de la visite et présente les travaux qui seront étudiés et non réalisés sur la Commune :

Travaux d'enfouissement des lignes, au-dessus de la salle de sports (tranchée à réaliser par la Commune), rue du Gravier et rue Neuve.

Enfouissement de la basse tension aux Cellières

Expertise de l'Eclairage public

## PROJETS

### SÉCURITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va prendre un arrêté interdisant les tirs d'armes à feu, le long du chemin communal longeant la Sarthe, du ruisseau « Le Bon Gros » au lieu-dit « La Cadière » sur la rive droite, côté bourg et de la peupleraie communale au ruisseau de la Boire d'Aneau sur la rive gauche.

Il donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Chasse ».

### VISITE ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. JEANNETEAU Député de Maine et Loire invite les élus à visiter l'Assemblée Nationale le mardi 27 octobre 2009 à 11 heures.

La visite sera proposée aux membres du C.C.A.S, au personnel Communal aux jeunes en Service Civil Volontaire.

### PLAN LOCAL D'URBANISME. HAIES EXISTANTES PROTÉGÉES

La Commission Voirie est chargée de vérifier si le plan indiquant les haies existantes protégées est exacte.

Exposition en Mairie à partir du 17 août prochain.

Samedi 29 août à 10 h préparation réunion publique du 4 septembre.

### SOCIÉTÉ LA RENAISSANCE

Invitation au 23<sup>ème</sup> Challenge « Le Juvardeillais » le 5 octobre à 16 h

## QUESTIONS DIVERSES

### C.C.A.S.

Le C.C.A.S se réunira le 15 juillet à 18 h à la Mairie

### SICTOM

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint remet aux élus le rapport annuel 2008

## LOGEMENT 9 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en Mairie deux demandes de location pour le logement communal sis 9 Place de la Mairie. La commission « Bâtiments » doit réfléchir sur le devenir de ce logement. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

Madame MENAGER informe le Conseil qu'une inspection a été effectuée le 23 juin dernier au service Cantine par les services vétérinaires. Elle présente au Conseil le rapport et liste les travaux demandés.

## JUV'ART S/SARTHE

Monsieur CHASLERIE donne au Conseil le programme des festivités avec l'artiste Yorga